Impossible de se présenter à une convocation

Par Cyn89

Bonjour,

Suite à une altercation avec mon ex conjointe, j'ai été convoqué au commissariat et l'on m'a remis une convocation devant le délégué du procureur.
A l'époque je ne travaillais pas mais maintenant que j'ai retrouvé un emploi, je ne pourrais pas m'y présenter.
Le rendez-vous est demain et je n'ai pas trouvé de solution.
Merci d'avance de m'éclairer à ce sujet.

Cordialement,

Mr H

Par kang74

Bonjour

Cette convocation n'est pas optionnelle , rien ne peut excuser votre absence, vous vous exposez à des poursuites supplémentaires de la part du procureur et/ou à une convocation au tribunal correctionnel.

Par de là, charge à vous de trouver une solution pour être là (pose de CP, arrangement avec employeur, etc) car travailler n'excusera pas votre absence .

Par Cyn89

Merci pour votre retour et il n'est pas possible de se faire représenter par quelqu'un ?

Par Isadore

Bonjour,

Non, c'est vous que le procureur veut voir. Vous pouvez justifier votre absence auprès de votre employeur en produisant une preuve de cette convocation. Vous n'êtes pas obligé de lui communiquer le motif exact. Vous avez le droit de prétendre être tenu de faire preuve de discrétion sur l'affaire en question, secret de l'enquête tout ça. Un employeur normalement constitué est capable de comprendre qu'une convocation judiciaire est obligatoire. Il peut aussi comprendre la nécessité de préserver le "secret de l'enquête".

Par kang74

Comprenez qu'une convocation devant le délégué du procureur est une opportunité qu'il y ait des meures alternatives aux poursuites .

C'est donc bien vous qui devez venir pour plaider celà .